FICHE D'INFORMATION 14

Accessibilité et inclusivité dans les manifestations sportives

Des stades accessibles à tous

Le sport revêt un caractère universel, chacun doit avoir le droit de profiter d'une expérience sportive sans considération de nationalité, d'appartenance ethnique, de religion, de sexe, d'âge, de genre, d'orientation sexuelle ou de handicap.

La quête de l'inclusion dans les enceintes sportives ne doit pas être dictée uniquement par des motifs éthiques ni commerciaux. Elle relève également d'importantes considérations de sécurité, de sûreté et de services. L'expérience montre en effet que des publics diversifiés, représentatifs de la pluralité des communautés et de la population dans son ensemble, peuvent avoir un impact globalement positif sur les dynamiques d'un stade et contribuer ainsi à l'instauration d'un climat plus tolérant et pacifique.

Ainsi, toutes les parties prenantes à l'organisation d'une manifestation sportive doivent prendre des mesures concrètes pour rendre les enceintes sportives accessibles à tous.

Que dit la Convention de Saint-Denis ?

L'article 5 de la Convention de Saint-Denis précise que les enceintes sportives doivent offrir « un environnement accueillant et ouvert à toutes les catégories de population, y compris les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. » Pour cela, des aménagements, des services et des politiques spécifiques doivent être mis en place afin que tous les spectateurs puissent voir les manifestations sportives dans de bonnes conditions.

> Des publics diversifiés dans les enceintes sportives contribuent à un climat plus tolérant et pacifique, ce qui a un impact positif sur la sécurité et la sûreté

La Recommandation Rec(2021)1, du Comité de Saint-Denis, contient de nombreuses préconisations sur le sujet de l'accessibilité, notamment dans ses annexes A et C sur les mesures de sécurité et de services.

Accès au stade pour les spectateurs en situation de handicap

L'accessibilité pour les personnes en situation de handicap relève de leur droit à participer pleinement à la société. Ignorer cette responsabilité ou ne pas agir en conséquence est assimilable à une forme de discrimination. L'accès est un droit fondamental et l'une des bases de la justice sociale, qui passe par la reconnaissance de toute personne et une véritable égalité des chances de participer pleinement à la vie collective. Un environnement réellement accessible est un environnement dans lequel tous les obstacles à l'intégration ont été supprimés.

Le modèle social du handicap explique comment une personne devient effectivement handicapée par la société qui l'entoure. Dans le modèle social du handicap, les obstacles physiques, sensoriels, comportementaux, de communication, technologiques et opérationnels dans l'environnement d'une personne la « handicapent », par opposition à toute « déficience » ou condition.

Les spectateurs doivent lutter contre leurs barrières comportementales et considérer une personne handicapée comme leur égal

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Les barrières physiques sont souvent les plus faciles à identifier – par exemple, lorsque l'entrée d'un bâtiment se fait par un escalier, cela devient une barrière pour un utilisateur de fauteuil roulant ou une personne à mobilité réduite. Les obstacles comportementaux peuvent souvent être les plus difficiles à surmonter, car cela peut nécessiter de changer l'état d'esprit d'une personne pour voir une personne en situation de handicap comme son égal plutôt que comme quelqu'un qui a besoin de son aide.

D'un point de vue juridique, une personne est considérée handicapée si elle présente une « déficience » physique ou mentale affectant durablement et de manière significative sa capacité à mener des activités quotidiennes ordinaires relevant de l'une ou de plusieurs des catégories suivantes :

- mobilité
- dextérité manuelle
- coordination physique
- continence
- capacité à soulever, porter ou déplacer des objets du quotidien
- parole, ouïe, vision
- mémoire ou capacité de concentration, d'apprentissage ou de compréhension
- perception du risque de blessure corporelle.

> L'Europe compte près de 100 millions de personnes en situation de handicap

Cependant, il est important de reconnaitre que les personnes avec des « déficiences » progressives, ou corrigées par prothèse, traitements médicamenteux ou des cas de défiguration grave sont également classées comme handicapées.

Il est également important de reconnaître que de nombreuses personnes vivent avec des handicaps non visibles qui peuvent affecter leur capacité à participer pleinement à l'expérience du stade.

Le daltonisme (déficience de la vision des couleurs ou MCV, en particulier) est l'un de ces handicaps non visibles. On estime qu'il touche au moins 5 % des personnes participant aux manifestations dans les stades, y compris les spectateurs, les employés, les membres des services d'urgence et même les joueurs.

Ne pas prendre en compte les besoins des daltoniens pourrait même mettre leur vie en danger, comme le montrent les images simulées de daltoniens ci-dessous.

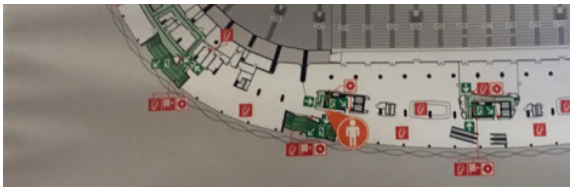

Vision normale des couleurs

Simulation avec daltonisme

(i) Comme les daltoniens confondent souvent les rouges et les verts, les plans d'évacuation d'urgence peuvent être difficiles à comprendre

Vision normale des couleurs

Simulation avec daltonisme

(ii) Le manque de contraste peut rendre la signalisation d'urgence difficile à voir en cas d'urgence

Vision normale des couleurs

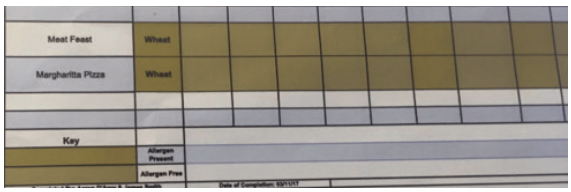

Simulation avec daltonisme

(iii) Les informations sur les allergènes fournies uniquement par la couleur peuvent constituer un risque direct pour la vie, comme le démontre l'exemple ci-dessus, provenant d'un restaurant dans un stade européen réputé

Vision normale des couleurs

Simulation avec daltonisme

iv) De nombreuses couleurs différentes peuvent être facilement confondues par les personnes atteintes de daltonisme

L'Europe compte près de 100 millions de personnes en situation de handicap[1]. Pour ne pas fermer les portes d'un événement sportif à une si grande part de la population, des aménagements concrets et une gestion de la sécurité des foules adéquate sont nécessaires.

Penser des infrastructures inclusives

Dès la phase de conception de l 'enceinte sportive, l'accessibilité doit être réfléchie et anticipée. Dans l'ensemble des projets d'extension, de rénovation et de modernisation de stades existants, tout doit être pensé pour mettre en œuvre des mesures destinées à faciliter l'accès des supporters en situation de handicap. Il est également essentiel que l'accessibilité soit intégrée tout au long du parcours complet du jour du match, du point de billetterie et d'information à l'accès au site et au départ, et tout le reste entre temps.

Afin d'améliorer des infrastructures déjà existantes, il existe de nombreuses solutions de conception et de gestion qui ne demandent pas des coûts économiques importants. La configuration des tribunes est primordiale pour favoriser l'inclusivité des stades. Tout spectateur doit pouvoir profiter de l'expérience sportive en étant intégré à son groupe de supporters. Il est important que les spectateurs en situation de handicap puissent assister aux événements sans être séparés de leur famille ou de leurs amis.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le guide « Accès pour tous – Guide de bonnes pratiques de l'UEFA et du Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE) en matière d'accessibilité des stades et d'expérience lors des matches » : https://www.cafefootball.eu/access-for-all-guide.

Une nouvelle fonction : le responsable de l'accessibilité

Le responsable de l'accessibilité doit veiller à ce que les spectateurs en situation de handicap puissent profiter d'une expérience de football inclusive et accueillante. Il doit s'assurer que le personnel du stade soit formé et sensibilisé à l'intégration des personnes en situation de handicap et doit pour cela travailler avec différents départements concernés – la billetterie, le marketing, la communication et les ressources humaines –, afin de garantir des services et des installations inclusives et accessibles.

Il peut fournir des conseils et des avis d'expertise aux différentes parties prenantes de l'organisation en se fondant sur les normes de l'UEFA et de CAFE. Il doit également rester en liaison avec les spectateurs en situation de handicap et doit être un intermédiaire privilégié auprès d'eux, afin de faire remonter tout problème au responsable de la sécurité du stade et du club.

Depuis 2015, l'UEFA a inscrit, dans son Règlement sur l'octroi de licences aux clubs, l'obligation de désigner un responsable de l'accessibilité.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le manuel de l'UEFA pour les responsables de l'accessibilité.

> Le responsable de l'accessibilité aide à créer une expérience de football inclusive et accueillante pour les spectateurs en situation de handicap

1. https://ec.europa.eu/eurostat/statistics : Disability statistics-barriers to social integration.

Des acteurs européens engagés pour l'inclusivité et l'accessibilité

De multiples associations et ONGs en Europe font un travail remarquable et essentiel pour informer les organisateurs sportifs des actions et de la communication à privilégier pour favoriser l'inclusivité des personnes en situation de handicap.

On peut citer à cet égard les travaux du Centre pour l'accès au football en Europe (CAFE) et ceux de l'organisation Colour-Blind Awareness.

CAFE a travaillé conjointement avec l'UEFA pour créer le Guide de bonnes pratiques en matière d'accessibilité des stades et le Manuel du responsable de l'accessibilité. Ce sont des outils précieux pour toute fédération nationale, ligue ou club sportif cherchant des conseils pour rendre les stades de football et leurs environs accessibles aux personnes handicapées.

Colour-Blind Awareness travaille à la sensibilisation des acteurs sportifs au sujet du daltonisme. Ce handicap invisible se caractérise par une incapacité à distinguer certaines couleurs, ce qui peut mener à des interprétations incorrectes des informations, notamment si la signalétique ne respecte pas des ratios minimums de contrastes de couleurs.

Il est évident que pour réussir à rendre les enceintes sportives accessibles à tous, il est essentiel que de larges pans de la population ne soient pas exclus de l'expérience sportive. En Europe, il y a de nombreuses catégories de spectateurs qui seraient susceptibles de bénéficier des améliorations d'infrastructures et de services destinées à rendre les stades plus accessibles. En effet, les personnes en situation de handicap ne seraient pas les seules concernées, les personnes âgées ou les enfants en bas âge, assistent de plus en plus à des manifestations sportives, et pourraient donc en bénéficier.

> Les améliorations des infrastructures des enceintes sportives permettent également une meilleure accessibilité pour les personnes âgées et les enfants en bas âge

Il est important de rendre les enceintes sportives accessibles à tous

Les spectateurs handicapés doivent pouvoir assister aux événements sportifs sans être séparés de leur famille ou de leurs amis

La Convention de Saint-Denis

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), à l'occasion du championnat de l'UEFA EURO 2016. Elle est entrée en vigueur le 1er novembre 2017 après 3 ratifications – France, Monaco et Pologne – et compte aujourd'hui un grand nombre d'États parties.

Elle promeut une approche pluri-institutionnelle intégrée, qui recouvre trois piliers complémentaires et interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant établissant une coopération institutionnelle entre toutes les parties prenantes concernées afin de rendre les matches de football et autres événements sportifs plus sûrs, sécurisés et accueillants.

Liens utiles

1. Convention de Saint-Denis
   https://www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention
2. Recommandations T-S4
   i. Rec(2021)1 : Bonnes pratiques recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services
   ii. Rec(2022)1 : Modèle de structure d'une stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services
   iii. Rec(2022)2 : Modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services

   https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations
3. Pour apprendre davantage sur la Convention et la Recommandation Rec(2021)1, vous pouvez vous inscrire aux cours en ligne suivants :
   i. MOOC sur les droits humains dans le sport (disponible en anglais, espagnol, russe et slovaque)
   http://help.elearning.ext.coe.int/course/index.php?categoryid=590
   ii. MOOC sur la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs (disponible en anglais, polonais et portugais)
   https://pjp-eu.coe.int/en/web/security-safety-sport/pros4-e-learning-enrolment-form